

(N° 9.)

SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1867-1868.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice, pour l'exercice 1868.

*(Voir le N° 106, session 1866-1867 et le N° 16, session 1867-1868 de la
Chambre des Représentants.)*

LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1868, à la somme de quinze millions cinq cent deux mille cent quarante-huit francs (15,502,148 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles. le 14 novembre 1867.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) H. DOLEZ.*

*Les Secrétaires,
(Signé) VANHUMBÉECK.
REYNAERT.*

Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1868.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	Traitement du Ministre	21,000	»	} 555,600 »
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service	271,400	»	
3	Matériel	30,000	»	
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques	6,000	»	
5	Frais de route et de séjour	7,500	»	
CHAPITRE II.				
ORDRE JUDICIAIRE.				
6	<i>Cour de cassation.</i> Personnel	267,400	»	} 5,528,500 »
7	— Matériel	5,250	»	
8	<i>Cours d'appel.</i> Personnel	758,050	»	
9	— Matériel	19,500	»	
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,560,900	1,900	
11	Justices de paix et tribunaux de police	915,500	2,000	
CHAPITRE III.				
JUSTICE MILITAIRE.				
12	<i>Cour militaire.</i> Personnel	20,500	4,255	} 72,775 »
13	— Matériel	2,000	»	
14	Auditeurs militaires et prévôts	42,500	»	
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	5,540	»	
CHAPITRE IV.				
FRAIS DE JUSTICE.				
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police	700,000	»	} 724,608 »
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	15,500	11,408	
CHAPITRE V.				
PALAIS DE JUSTICE.				
18	Construction, réparations et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix	55,000	60,000	95,000

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE VI.				
PUBLICATIONS OFFICIELLES.				
19	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i>	220,000 »	»	262,300 «
20	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de cassation</i>	3,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation	25,300 »	»	
22	Traitements et indemnités d'employés attachés à la commission royale de publication des anciennes lois.	14,000 »	»	
CHAPITRE VII.				
PENSIONS ET SECOURS.				
25	Pensions civiles	25,000 »	»	
24	Secours à des magistrats et à des employés près des cours et tribunaux, ou à leurs veuves et enfants mineurs qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours par suite d'une position malheureuse	12,000 »	»	
25	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés de l'administration centrale du Ministère de la Justice ou des établissements y ressortissant, qui se trouvent dans le même cas que ci-dessus	1,500 »	»	41,500 »
26	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés des prisons, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	3,000 »	»	
CHAPITRE VIII.				
CULTES				
27	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, à l'exception de celui de Liège	318,200 »	»	
28	Bourses et demi-bourses affectées aux grands séminaires, à l'exception de celui de Liège.	62,011 »	»	
29	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 7,710 francs pour revenus de cures.	4,250,000 »	»	
30	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	469,000 »	256,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
31	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>)	69,356 »	»	5,510,067 »
32	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.	13,000 »	»	
33	Culte israélite (<i>Personnel</i>)	11,220 »	»	
34	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues.	500 »	»	
35	Subsides aux provinces, communes et consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite	»	20,000 »	
36	Pensions ecclésiastiques (paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre).	11,000 »	»	
37	Secours pour les ministres des cultes; secours aux anciens religieux et religieuses.	50,000 »	»	
	CHAPITRE IX.			
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.			
	Frais d'entretien et de transport d'indigents dont le domicile de secours est inconnu ou qui sont étrangers au pays	160,000 »	»	660,000 »
	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° aux communes, pour l'entretien et l'instruction des aveugles et sourds-muets indigents, dans le cas de l'art. 151, n° 17, de la loi communale; 3° aux établissements pour aveugles et sourds-muets; 4° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	166,000 »	»	
40	Frais de route et de séjour des membres des commissions spéciales pour les établissements de charité et de bienfaisance; — des médecins chargés de rechercher et de traiter les indigents atteints de maladies d'yeux, suite de l'ophthalmie militaire; — des membres et secrétaires de la commission permanente et de surveillance générale des établissements pour aliénés, ainsi que des comités d'inspection des établissements d'aliénés. — Traitement du secrétaire de la commission permanente d'inspection; traitement du secrétaire de la commission d'inspection de l'établissement de Gheel, ainsi que de l'employé ad-joint à ce secrétaire.	12,000 »	»	
	Impressions et achat d'ouvrages spéciaux concernant les établissements de bienfaisance, et frais divers	2,000 »	»	
41	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	100,000 »	»	
43	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	20,000 »	»	
44	Écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans	200,000 »	»	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE X.				
PRISONS.				
<i>Section 1^{re}. — Service économique.</i>				
45	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus. — Achat et entretien du mobilier des prisons	1,300,000	»	
46	Gratifications aux détenus	34,000	»	
47	Frais d'habillement des gardiens.	50,000	»	
48	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés	11,000	»	
49	Traitements des fonctionnaires et employés. . .	712,000	»	
50	Frais d'impression et de bureau.	10,000	»	
51	Prisons. — Entretien et travaux d'amélioration des bâtiments	155,000	»	
52	Maison d'arrêt cellulaire à Louvain. — Achèvement des travaux de construction	»	140,000	
53	Maison de sûreté cellulaire d'Arlon. — Achèvement des travaux de construction.	»	200,000	
54	Maison d'arrêt cellulaire à Huy. — Achèvement des travaux de construction	»	100,000	
55	Agrandissement de la maison de sûreté cellulaire à Anvers ou construction d'une prison militaire en cette ville et construction de maisons d'arrêt cellulaires à Malines et à Tournai. — Premiers travaux.	»	212,000	4,185,000
56	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions.	»	26,000	
<i>Section 2. — Service des travaux.</i>				
57	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	1,000,000	»	
58	Gratifications aux détenus	150,000	»	
59	Frais d'impressions et de bureau	5,000	»	
60	Traitements et tantièmes des fonctionnaires et employés	100,000	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE XI.			
	FRAIS DE POLICE.			
61	Mesures de sûreté publique	80,000 »	»	80,000 »
	CHAPITRE XII.			
62	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . .	5,000 »	1,800 »	6,800 »
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE .	14,467,107 »	1,035,041 »	15,502,148 »